



COMITÉ DÉPARTEMENTAL OLYMPIQUE ET SPORTIF DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

PROJET DE DÉVELOPPEMENT 2017-2020

Centre Départemental Nelson Paillou – 12 rue du Professeur Garrigou Lagrange – 64000 PAU
☎ 05.59.14.18.50 - 📠 05.59.14.18.51 - 📧 pyreneesatlantiques@franceolympique.com

www.cdos64.org

Qu'est-ce-que le CDOS 64 ?

Créé en 1982, le Comité Départemental Olympique et Sportif des Pyrénées-Atlantiques (CDOS 64) est une association régie par la loi 1901.

Il est le représentant du Comité National Olympique et Sportif Français (CNOSF) dans le département des Pyrénées-Atlantiques.

Le CDOS 64 partage la gouvernance du sport départemental avec la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et le Conseil Départemental des Pyrénées-Atlantiques.

Le CDOS 64 représente les acteurs du mouvement sportif des Pyrénées-Atlantiques et rassemble 59 comités départementaux sportifs (olympiques et non olympiques) adhérents.

■ Objet de l'association

Le CDOS 64 a pour objet, dans le cadre des orientations fixées par le CNOSF :

- 1) De contribuer à la **défense et au développement du patrimoine sportif départemental**.
- 2) De **représenter le sport départemental** pour toutes les questions d'intérêt général notamment auprès des Pouvoirs Publics et des Organismes Départementaux. Elle est la seule habilitée à assurer la liaison avec le CNOSF et la commission des territoires.
- 3) De **propager les principes fondamentaux de l'Olympisme** définis par Pierre de Coubertin et énoncés dans la Charte Olympique, plus particulièrement en ce qui concerne la pratique du sport pour la santé et la prévention du dopage, la lutte contre toute discrimination et la violence dans le sport, les questions d'environnement et de développement durable.
- 4) D'entreprendre au nom des comités et organismes départementaux ou avec eux et dans le respect de leurs prérogatives, toutes activités d'intérêt commun, notamment celles de nature à encourager ou à **organiser la formation initiale et continue des dirigeants, officiels, cadres et techniciens**, ou encore à apporter une aide effective pour l'emploi, la recherche, la prospective, la documentation et la communication.
- 5) D'**alerter le CNOSF sur l'utilisation des propriétés Olympiques** pour lui permettre d'exercer sa mission de veille et de protection concernant l'utilisation du symbole, du drapeau, de la devise, de l'hymne Olympique, et des termes « Olympiques » et « Olympiades » qui seraient contraires aux dispositions de la Charte Olympique.
- 6) D'une manière générale, de **faire tout ce qui est nécessaire au développement de l'idée et de la pratique sportive** au sein du département.

■ Comité de Direction

Le CDOS 64 est administré par un Comité de Direction composé de 20 membres issus des comités départementaux sportifs adhérents. Ces derniers sont élus par la première Assemblée Générale qui suit les Jeux Olympiques d'été, pour une durée de quatre ans.

Les membres du comité directeur œuvrent dans l'intérêt de la pratique sportive départementale.

Ci-dessous, le comité directeur élu le 8 décembre 2016.



Le comité directeur du CDOS 64

Olympiade 2017-2020

 <p>François MEYZENC PRÉSIDENT (USEP)</p>	 <p>Jean-Pierre HERVIEU PRÉSIDENT D'HONNEUR</p>	 <p>Tony ESTANGUET MEMBRE D'HONNEUR</p>		
 <p>Stéphane LALANNE Secrétaire Général (UFOLEP)</p>	 <p>Michel ONCINS Secrétaire Adjoint (Candidat sortant)</p>	 <p>Eric DE VALICOURT Trésorier (Spéléologie)</p>	 <p>Philippe PLAUX Trésorier adjoint (Judo)</p>	
 <p>Bernard AURIOL (FFME)</p>	 <p>Nicolas BACHOFFER (Handisport)</p>	 <p>Véronique BARTASSOT (Randonnée Pédestre)</p>	 <p>Maurice BUZY-PUCHEU (Rugby)</p>	 <p>Michel CRABÉ (Sports sous-marins)</p>
 <p>Marc DEBERGHES (Natation)</p>	 <p>Michèle DIEUDONNÉ (Tennis)</p>	 <p>Gérard DUVERT (Triathlon)</p>	 <p>Suzanne GOSSOT (Boxe)</p>	 <p>Jean-Claude JUNQUA-LAMARQUE (Ski)</p>
 <p>Florence LAGOUEYTE (Basketball)</p>	 <p>Jean-Baptiste LAMOTE (Personne qualifiée)</p>	 <p>Jacques LAPARADE (Candidat sortant)</p>	 <p>Alain PÉCASSOU (Candidat sortant)</p>	 <p>Patricia VIGNAU (Gymnastique)</p>

Axes de développement 2017-2020

Les axes de développement prioritaires reprennent les thématiques du Plan Sport et Territoire porté par le Comité National Olympique et Sportif Français pour l'Olympiade 2017-2020 :

- **Sport & Santé et Bien-être**
- **Sport & Education et citoyenneté**
- **Sport & Professionnalisation**
- **Sport & Politiques publiques**
- **Soutien à la candidature de Paris à l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024**

Sport & Santé et Bien-être

- Positionner le mouvement olympique et sportif départemental au cœur des enjeux de Sport Santé Bien être
- Sensibiliser et mettre en relation les acteurs concernés par la prescription d'APS dans un but de santé publique.
- Favoriser l'accès à la pratique sportive et notamment pour les personnes en situation de handicap.

Sport & Education et citoyenneté

- Contribuer à la transformation positive de la société et promouvoir une société de l'engagement (Education des jeunes, engagement des jeunes, engagement des femmes)
- Positionner le mouvement olympique et sportif départemental comme interlocuteur privilégié des différents acteurs de l'Education et de la Citoyenneté.

Sport & Professionnalisation

- Développer une offre de formation concertée et territorialisée
- Renforcer le circuit d'information permettant d'optimiser les pratiques
- Assurer la représentation, la mobilisation et la défense du mouvement olympique et sportif
- Orienter et/ou accompagner les acteurs du mouvement sportif territorial

Sport & Politiques publiques

- Renforcer la représentation du mouvement olympique et sportif départemental en tant que partenaire actif des acteurs publics locaux dans la construction des politiques publiques
- Renforcer la représentation et l'accompagnement du mouvement olympique et sportif départemental en réponse à ses besoins.